Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques

Dossier suivi par Mme ROVILLE/Mme CLERC
03.25.30. 22 87/03 25 30 22 79
emmanuelle.roville@haute-marne.gouv.fr

CHAUMONT, le 30 JUIL. 2014

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI
Monsieur le Président du Conseil général
Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale
Monsieur le Président du Service départemental d'incendie et de secours
Messieurs les présidents des OPHLM
(pour attribution)

Madame et Monsieur les Sous-Préfets
Monsieur le Président de l'association des maires
(pour information)

OBJET : Election des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Je vous prie de trouver, ci-joint, la circulaire ministérielle du 25 juillet, relative à l'élection des représentants du personnel de la fonction publique territoriale au sein des commissions administratives paritaires et des comités techniques.

Vous trouverez, en outre, pour rappel, les schémas simplifiés de mise en place de ces instances, selon les cas auxquels ils trouvent à s'appliquer.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Khalida SELLALI